



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 69775

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par les étudiants en médecine au cours de ces dernières semaines. L'Association des étudiants en médecine de Bobigny (AEMB), membre de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF), lui a fait part de quatre revendications principales. Premièrement, ils souhaitent un rééquilibrage de la répartition de l'offre de postes d'internat en faveur des spécialités. En effet, les étudiants en médecine s'inquiètent de la répartition des postes d'interne basée sur une proportion de 50 % de postes pour la médecine générale et 50 % pour les autres spécialités. Selon eux, cette répartition s'avère très pénalisante et risque d'entraîner par exemple une diminution de 60 % des oncologues à l'horizon 2030, alors même que la lutte contre le cancer a été définie comme une priorité. Ils estiment de même que cette répartition, censée revaloriser la médecine générale, risque en réalité d'aggraver le manque d'attractivité de la médecine générale auprès d'étudiants dont l'ensemble de la formation est hospitalière. L'ACEML demande donc que soit revue la répartition de l'offre de postes sur la base des conclusions du rapport de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé qui préconise un rapport de 56 % à 44 % en faveur des spécialités. Deuxièmement, l'association des étudiants en médecine de Bobigny réclame également la mise en place effective du stage chez le médecin généraliste durant le deuxième cycle. Et, enfin, ils revendiquent d'une part le maintien de la procédure de choix de son poste d'interne par « amphithéâtre de garnison » et d'autre part l'ouverture de négociations et d'une harmonisation des modalités de redoublement pour les étudiants en sixième année. De plus, les étudiants en médecine de Bobigny s'interrogent également sur la pertinence du projet de réforme de régionalisation de l'examen classant national, notamment en terme de démographie médicale. En effet, ce projet ne permettrait en rien de remédier aux problèmes des déserts médicaux qu'il est censé résoudre. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur ces différents sujets et, de façon générale, quelles mesures il entend prendre pour répondre à ces préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69775

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6796